

prendre commodément la tige du calice qu'il ne voit pas, il relève la partie antérieure du voile, celle qui est tournée vers soi au repos et lorsqu'il marche. Comme le voile cache les autres côtés, le calice n'apparaît pas aux yeux des fidèles. En arrivant à l'autel, le prêtre dépose le calice et abaisse le voile avant de prendre la bourse. A la communion, il recouvre le calice comme avant la messe mais sans relever la partie antérieure du voile. Ce n'est qu'au moment de saisir le calice pour partir qu'il relève la même partie antérieure sur la bourse. Il faudrait l'abaisser en arrivant à la sacristie, comme on a fait en arrivant à l'autel, pour que le calice demeure voilé. La bourse a dans le cas d'un grand voile l'ouverture tournée en avant à la sacristie et en portant le calice, et vers le tabernacle de la communion à la fin de la messe. (1)

3o Mais lorsque le voile du calice est diminué, comme en France et dans les diocèses du Canada où l'évêque n'a pas prescrit exclusivement les ornements romains, il est (de 15 à 18 pouces par 12 à 15 pouces et par suite) trop petit pour recouvrir entièrement le calice. Conformément à la rubrique et selon l'exigence de la Congrégation des Rites, il faut couvrir au moins la partie antérieure du calice, en faisant descendre le voile jusqu'au bas, le milieu du voile se trouvant alors en avant de la coupe. Dans ce cas, il va de soi qu'on ne relèvera pas le voile pour laisser tout le calice découvert, ce qui rendrait bien l'usage du voile inutile, mais selon l'usage, on tournera le calice, en le saisissant, pour que la partie non voilée, ou peu voilée, se trouve vers soi et que la partie tournée vers les fidèles, en marchant, soit entièrement couverte. En arrivant à l'autel, on retourne le calice pour que la partie voilée soit en avant et on le dépose ainsi sur le corporal. A la

(1) Plus d'un sacristain devrait être averti, lorsqu'il porte le calice sur la crédence pour la messe solennelle, d'avoir à abaisser le voile qu'il a relevé pour le porter.

communion, le prêtre  
est-à-dire la partie  
sant pour rentrer à  
porte ainsi voilé aux  
placera comme sur l  
petit voile, on place l  
arrière du côté non v

Comme on le voit  
prêtre ne peut adopte  
mais ne peut employe  
il célèbre avec un pe  
ter. Relever le voile s  
erait aussi ridicule qu  
il doit célébrer avec un  
es parts également et  
descende jusqu'au pie

## A LA CONGRI

### VETURE ET

Le mardi, 2 mai  
sidait une cér  
Congrégation

Ont revêtu le saint ha  
saint-Félix-de-Sicile ; M  
e; Marie-Anne Lecor  
bert, dite Sainte-Mari  
e Sainte-Laurienne

(2) On put lire sur ce  
saine religieuse du 23 1